

LA DÉFINITION DE L'ABSOLUTISME SOUS LOUIS XIV

La monarchie de droit divin selon Bossuet

Dieu établit les rois comme ses ministres et règne par eux sur les peuples.

Nous avons déjà vu que cette toute puissance vient de Dieu. « Le prince, ajoute saint Paul, est ministre de Dieu pour le bien. Si vous faites le mal, tremblez, car ce n'est pas en vain qu'il a le glaive : et il est ministre de Dieu, vengeur des mauvaises actions ».

Les princes agissent donc comme ministres de Dieu, et ses lieutenants sur la terre. C'est par eux qu'il exerce son empire. [...] C'est pour cela que nous avons vu que le trône royal n'est pas le trône d'un homme, mais le trône de Dieu même. [...]

Il paraît de tout cela que la personne des rois est sacrée, et qu'attenter à eux c'est un sacrilège.

Dieu les fait oindre par ses prophètes d'une onction sacrée, comme il fait oindre les pontifes et ses autels.

Mais même sans l'application extérieure de cette onction, ils sont sacrés par leur charge, comme étant les représentants de sa majesté divine, députés par sa providence à l'exécution de ses desseins. [...]

Saint Paul, après avoir dit que le prince est le ministre de Dieu, conclut ainsi : « Il est donc nécessaire que vous lui soyez soumis, non seulement par crainte de sa colère, mais encore par l'obligation de votre conscience ». [...] C'est pourquoi saint Pierre dit « Soyez donc soumis pour l'amour de Dieu à l'ordre qui est établi parmi les hommes ; soyez soumis au roi comme à celui qui a la puissance suprême et à ceux à qui il donne son autorité, comme étant envoyés de lui pour la louange des bonnes actions et la punition des mauvaises ». Quand même ils ne s'acquitteraient pas de ce devoir, il faut respecter en eux leur charge et leur ministère.

Bossuet, Politique tirée des propres paroles de l'Écriture sainte, Livre III. Œuvres complètes. t. 8 ; pp. 357-358



Jeton du sacre de Louis XIV

Avers : Louis XIV, par la grâce de Dieu, roi très chrétien de France et de Navarre. Au revers, la colombe apportant la Sainte Ampoule au dessus de la ville de Reims avec la mention Sacre et Salut, Reims, 7 juin 1654

Monarchie absolue ou despotisme ?

Absolutisme n'est pas synonyme d'arbitraire. Ce que les philosophes ou les politiques appellent arbitraire au XVIII^{ème} siècle est le despotisme dont ils trouvent l'exemple dans l'Empire ottoman où le bon plaisir du sultan, qui n'est contenu par aucune morale, ni aucune loi fondamentale, est la seule règle. [...]

L'absolutisme consiste en un pouvoir qui n'est pas partagé et réside tout entier dans la personne du roi. Son caractère personnel est ce que les sociologues politiques appellent aujourd'hui la personnalisation du pouvoir. La souveraineté est absolue dans tous les ordres, à l'intérieur aussi bien qu'à l'extérieur ; tel est le sens de la formule fameuse « le roi est empereur en son royaume ». C'est la répudiation de la vieille conception médiévale qui admettait qu'au dessus d'un roi il puisse y avoir un suzerain. Le roi ne reconnaît ni autorité ni suzeraineté, pas même celle du pape, si bien que le roi de France est indépendant à l'égard du Saint-Siège (le gallicanisme est une composante de cette conception de la monarchie absolue). Sa souveraineté est absolue à l'intérieur aussi où le roi est obéi de tous ; où tout lui est subordonné.

Introduction à l'histoire de notre temps, L'Ancien régime et la Révolution : 1750-1815, René Rémond, Seuil, Paris, 1974